03 B 118

7257

21/11/08

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, né le 23 août 1966 à Pointe à Pitre – Guadeloupe.
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Demeurant Anse Marguerite – Cap Est – 97240 LE FRANCOIS.
En sa qualité d'associé représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007 lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

ECOFIP, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €,
Dont le siège social est Immeuble Les Amandiers, voie n°1, ZI La Lézarde, 97232 LAMENTIN
Immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro B 445 150 253 Représentée par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en sa qualité de gérant, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007 lui donnant pouvoir à l'effet des présentes

Cédants de première part,

ET

Monsieur Ivan LJUBIC né le 10 octobre 1958 à PARIS (75) - FRANCE, marié sous le régime de séparation de biens, demeurant 15 RUE DES GATE CEPS - 92210 - ST CLOUD, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 18 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Monsieur Richard HADJIMEGRIAN né le 16 mars 1963 à MARSEILLES (13) - FRANCE, marié sous le régime de séparation de biens, demeurant 6 RUE DU BOIS DE BOULOGNE - 92210 - ST CLOUD, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 20 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

L'EURL OHM INVESTISSEMENT, au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est situé 11 RUE ANATOLE DE LA FORGE - 75017 - PARIS 17, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro unique B403 272 560, représentée par Monsieur Michel FLORIA, agissant en qualité de Gérant, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 20 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

ET

Mademoiselle Célia BERNARD née le 17 septembre 1969 à BOULOGNE BILLANCOURT (92) - FRANCE, célibataire, demeurant 65 RUE JEAN DE LA FONTAINE - 75016 - PARIS 16, représenté par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, en vertu d'une procuration en date du 18 décembre 2007, lui même représenté par Madame Liliane KUHN en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2007, lui donnant pouvoir à l'effet des présentes.

Cessionnaires de seconde part,

IL A ETE, PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS SOCIALES FAISANT L'OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIT :

Aux termes des statuts en date du 24 janvier 2006, enregistrés à la Recette Divisionnaire de Fort de France Ouest, le 1 février 2006, Bordereau n° 2006/110 Case n° 7, et de divers autres actes, il existe une Société en Nom Collectif dénommée AVESTA 17, n° de RCS 488 843 780, au capital de 200,00 €, divisé en 2000 parts sociales de 0,10 € chacune, ayant son siège social ESPACE DILLON 3000 - 17 RUE GEORGES EUCHARIS - 97200 FORT DE FRANCE,

Aucun titre ne représente ces parts sociales.

CECI PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I – CESSION DE PARTS – PRIX

Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, par le présent acte, à Monsieur Ivan LJUBIC acceptant, 1 part sociale de 0,10 €, numérotée 1, dont il est propriétaire dans la SNC AVESTA 17, pour un montant de 0,10 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

La SARL ECOFIP, représentée par Monsieur Thibaud Assier de Pompignan, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, par le présent acte, à :

Monsieur Ivan LJUBIC acceptant, 579 parts sociales de 0,10 €, numérotées 2 à 580, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 17, pour un montant de 57,90 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Monsieur Richard HADJIMEGRIAN acceptant, 430 parts sociales de 0,10 €, numérotées 581 à 1 010, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 17, pour un montant de 43,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

EURL OHM INVESTISSEMENT acceptant, 500 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 011 à 1 510, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 17, pour un montant de 50,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Mademoiselle Célia BERNARD acceptant, 490 parts sociales de 0,10 €, numérotées 1 511 à 2 000, dont elle est propriétaire dans la SNC AVESTA 17, pour un montant de 49,00 €, lequel a été payé à l'instant au cédant qui en a donné bonne et valable quittance.

Les parts cédées deviendront la propriété des cessionnaires à dater de ce jour. Les cessionnaires recevront seuls la fraction des bénéfices ou supporteront seuls la fraction des pertes de l'exercice en cours, à la date de la présente cession des parts. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations liés aux parts qui viennent de leur être cédées.

II – AGREMENT ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 décembre 2007, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et agréé les investisseurs suivants :

- ✔ Monsieur Ivan LJUBIC

- Monsieur Richard HADJIMEGRIAN
- EURL OHM INVESTISSEMENT
- Mademoiselle Célia BERNARD

en qualité de nouveaux associés dans les conditions de vote prévues par les statuts.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession des parts sociales, objet des présentes.

III – FORMALITES

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt au siège social d'un original de l'acte de cession contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt, conformément aux dispositions de l'article L.20 alinéa 1, modifié par la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988.

Elle ne sera opposable aux tiers qu'après accomplissement de la formalité sus énoncée et, en outre, après publicité au registre du commerce.

IV – DECLARATION FISCALE

Pour les droits d'enregistrement, le cédant atteste que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer ses apports en numéraire effectués à la société.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

V – POUVOIR

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour accomplir ou faire accomplir les formalités de publicité légales consécutives aux présentes, à l'exception de celles incombant aux cessionnaires qui seront effectuées comme il est dit ci-dessus.

VI – FRAIS

Le cédant acquittera tous les frais, droits et honoraires auxquels le présent acte donnera lieu.

VII – DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective indiquée ci-dessus.

Fait en 8 originaux au Lamentin, le 21 décembre 2007.

Pour les cédants :

- ECOFIP
- Monsieur Thibaud ASSIER DE POMPIGNAN

- Madame Liliane KUHN



Pour les cessionnaires :

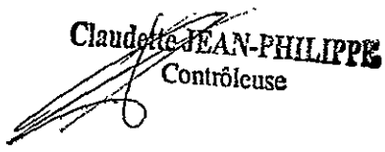
- ✔ Monsieur Ivan LJUBIC
- ✔ Monsieur Richard HADJIMEGRIAN
- ✔ EURL OHM INVESTISSEMENT
- ✔ Mademoiselle Célia BERNARD

- ✔ Madame Liliane KUHN



Monsieur Ivan LJUBIC

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 541 Case n°1
Enregistrement : 25 € Pénalités : Ext 14177
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
Le Contrôleur



Monsieur Ivan LJUBIC

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT
Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 541 Case n°3
Enregistrement : 25 € Pénalités : Ext 14197
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
Le Contrôleur



Monsieur Richard HADJIMEGRIAN

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT

Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 541 Case n°2 Ext 14178

Enregistrement : 25 € Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur

EURL OHM INVESTISSEMENT

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT

Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 541 Case n°4 Ext 14198

Enregistrement : 25 € Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur

Mademoiselle Célia BERNARD

Enregistré à : S.I.E. DE FORT DE FRANCE - POLE ENREGISTREMENT

Le 26/12/2007 Bordereau n°2007/1 541 Case n°5 Ext 14199

Enregistrement : 25 € Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur